

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 05/01/2022

### VACCINATION CONTRE LA COVID-19

#### De nombreux créneaux sont disponibles dès maintenant dans les centres de vaccination de la région

**Anticipez, et prenez rendez-vous sans attendre !**

**Au 15 janvier 2022**, les personnes qui n'ont pas effectué leur rappel à **7 mois après leur dernière injection**, perdront la validité de leur **pass sanitaire**. Cela concernerait potentiellement 150 000 personnes en Bretagne. **Au 15 février 2022**, le **rappel vaccinal contre le COVID 19 devra avoir été effectué 4 mois** après la dernière injection pour bénéficier d'un pass sanitaire valide. Plus d'un million de personnes sont concernées en région.

L'objectif est de permettre à nos concitoyens **de recevoir une dose de rappel le plus rapidement possible afin d'être mieux protégés**, notamment face à Omicron. **L'éligibilité au rappel est ouverte dès trois mois après la dernière injection ou infection**. Une vaccination complète permet en effet de se prémunir contre le risque des formes graves et d'hospitalisations : le rappel est un bouclier supplémentaire sûr et efficace contre le virus.

En complément des rendez-vous proposés par les centres de vaccination, les professionnels de santé en ville restent fortement mobilisés.

Pour chaque rendez-vous de vaccination, il est nécessaire de se munir de sa carte vitale, d'une pièce d'identité et, dans le cadre des rappels, de son passe sanitaire, afin de vérifier la date d'éligibilité.

Tous les points de vaccination disponibles en région sont référencés sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

**Contact presse**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



6, Place des Colombes  
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex